

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 relatif à la Bourse des valeurs tel que modifié et complété, notamment son article 38 ;

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) a reçu une demande de renouvellement d'agrément de la société de bourse « Intégra Bourse » motivée par un changement de contrôle suite au remplacement de son actionnaire de référence « Tunisie Valeurs » par « Duet Group ».

Sur la base des résultats de l'instruction et des engagements pris par les requérants, le CDVM a émis un avis favorable qui a donné lieu à l'octroi d'un nouvel agrément par le Ministre de l'Economie et des Finances et ce, en date du 26 novembre 2013.

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières